



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 286

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 286 intitulé :
 - **Règlement décrétant une dépense de 195 000 \$ et un emprunt de 195 000 \$ pour les travaux de conversion de l'éclairage au DEL des rues et espaces publics municipaux, incluant les analyses nécessaires**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 15 août 2022
Adoption du projet de règlement	Le 15 août 2022
Adoption du règlement	Le 19 septembre 2022
Avis public de convocation au registre	Le 20 septembre 2022
Tenue de registre	Le 27 septembre 2022
Approbation du MAMH	Le 25 novembre 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 25 novembre 2022
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 25^e jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière